Image not found or type unknown

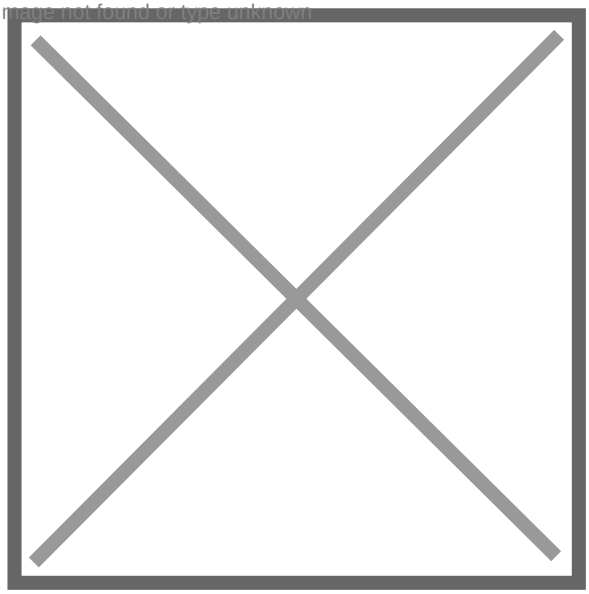

Cloture entre deux terrains privés

Par **sandrinebo**, le **08/02/2008** à **14:18**

mon voisin a entierement cloturé son terrain bati avec un mur privatif de 2 m de haut. son terrain est en forme de triangle
ce mur entoure totalement son terrain.
un coté ce mur ou de ce triangle donne sur notre terrain, il longe entierement notre terrain sur 60 m.
ce mur est resté brut pendant un an en briques et gris sans crépis.
lorque nous avons fait le crepis de notre maison nous avons fait crépir ce mur donnant sur notre terrain pensant qu'il sagissait d'un mur mitoyen car il est vraiment en limite.
A présent notre voisin propritaire de ce mur nous affirme avoir payé d'avance un facadier pour crepir l'ensemble son mur extérieur et qu'il ne peut pas etre remboursé. et veut donc le crepir dans une autre teinte car a payé.
mais je pense qu'en fait celui ci souhaiterait que nous lui remboursions la part du prix qu'il aurait soit disant payer concernant ce coté de son mur.
nous avons nous aussi payer un facadier pour crépir l'interieur de mur.
je précise aussi que pour effectuer ces travaux il faudrait qu'il nous demande un droit de passage car on moins de 50 cm pour crépir le mur ne peuvent meme pas poser une échelle

quels sont les risques pour nous et peut on s'opposer à ce que celui ci crepisse ce coté du mur qui donne entierement sur notre terrain et que bientot il ne verra meme plus de la route quand la vegetation aura poussé.
en vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés